

Votre observatoire régional de la

**QUALITÉ de l'AIR**

**RAPPORT  
ANNUEL  
2018**

**Avril 2019**

**Suivi des retombées  
de poussières  
autour de la société  
IMERYYS FUSED  
MINERALS  
de Beyrède-Jumet**





# SUIVI DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES AUTOUR DE LA SOCIÉTÉ IMERYS FUSED MINERALS DE BEYRÈDE-JUMET

## LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2018

- ➔ Aucun site n'a dépassé la valeur de référence de la TA Luft (pour la protection de la santé humaine ainsi que des écosystèmes) en moyenne annuelle pour les retombées totales et métalliques.
- ➔ Aucun prélèvement bimestriel de retombées totales n'a ponctuellement été supérieur à la valeur de référence de la TA Luft (pour la protection de la santé humaine ainsi que des écosystèmes).
- ➔ L'empoussièrement du réseau diminue sensiblement par rapport à 2017 et reste conforme à l'historique des mesures habituellement observées dans la vallée.

### SITUATION PAR RAPPORT À LA VALEUR DE RÉFÉRENCE :

		RETOMBÉES TOTALES			
		Valeur de référence	Situation par rapport à la valeur de référence	Année 2018 Retombées annuelles maximales mesurées sur le réseau de suivi	Comparaison Fond urbain Toulouse
Exposition de longue durée	Objectif à atteindre <sup>1</sup>	500 mg/m <sup>2</sup> .jour en moyenne annuelle glissante	Inférieure	Retombées moyennes annuelles : 120 mg/m <sup>2</sup> .jour	>
	Valeur de référence TA Luft	350 mg/m <sup>2</sup> .jour en moyenne annuelle	Inférieure	Retombées moyennes annuelles : 120 mg/m <sup>2</sup> .jour	>

mg/m<sup>2</sup>.jour : milligramme par mètre carré et par jour

<sup>1</sup> Arrêté du 30 septembre 2016 modifiant l'arrêté du 22 septembre 1994 relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières. Objectif à atteindre en moyenne annuelle à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situés à moins de 1 500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants.

		PLOMB DANS LES RETOMBÉES TOTALES			
		Valeur de référence	Situation par rapport à la valeur de référence	Année 2018 Retombées annuelles maximales mesurées sur le réseau de suivi	Comparaison Fond urbain Toulouse
Exposition de longue durée	Valeur de référence TA Luft/OPair	100 µg/m <sup>2</sup> .jour en moyenne annuelle glissante	Inférieure	Retombées moyennes annuelles : 6.4 µg/m <sup>2</sup> .jour	=

### EVOLUTION DE LA SITUATION EN RETOMBÉES TOTALES POUR L'ANNÉE 2018 :

POUSSIÈRES				
Nom	Numéro	Moyenne annuelle (en mg/m <sup>2</sup> .jour)	Évolution	Pourcentages par rapport à 2017
Escalère	12	120	=	+8.3 %
Villa Rose	13	62	▼	-24.8 %
Ecole Ilhet	54	92	▼	-45.4 %
Ancien Réservoir	55	109	=	-4.6 %
Moyenne globale du réseau		96	▼	-19.3 %

## SUIVI DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES

« Le collecteur de précipitation » de type jauge d'Owen est un dispositif destiné à recueillir les retombées atmosphériques (Norme NF X43.014).



*Dispositif de mesure type jauge d'Owen*

Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NFX43.001).

Le collecteur de précipitation est un récipient d'une capacité suffisante (22 litres) pour recueillir les précipitations de la période considérée et est muni d'un entonnoir de diamètre connu (29 cm de diamètre). Le dispositif est placé à une hauteur variant entre 1,5 mètres et 3 mètres. La durée d'exposition du collecteur est d'environ 2 mois. Le récipient est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse.

Dans le cadre du réseau de surveillance de la cimenterie Lafarge, quatre paramètres sont suivis par période de deux mois d'exposition :

- les retombées solubles
- les retombées insolubles
- les retombées totales
- le pH de l'eau recueillie

Les retombées sont exprimées en mg/m<sup>2</sup>.jour

## REGLEMENTATION

**La réglementation française a évolué au 1<sup>er</sup> janvier 2018<sup>1</sup> en matière de retombées totales de poussières.**

Une nouvelle valeur de référence est entrée en vigueur, et s'applique aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières : 500 mg/m<sup>2</sup>/jour en moyenne annuelle à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1 500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants.

Les retombées totales mesurées dans l'environnement la cimenterie Lafarge seront comparées, à cette nouvelle valeur de référence pour ce bilan annuel en 2018.

Rappelons que jusqu'ici la valeur limite de référence était celle issue de la réglementation allemande (TA Luft) de 350 mg/m<sup>2</sup>.jour en moyenne annuelle. Elle correspond à une valeur de référence pour la protection de la santé humaine ainsi que des écosystèmes.

La norme AFNOR NF X43-007 indique également un seuil entre « zone faiblement polluée et zone fortement polluée » ; cette valeur est de 30 g/m<sup>2</sup>.mois, soit 1 g/m<sup>2</sup>.jour.

*Les moyennes annuelles sont déterminées en pondérant les moyennes bimestrielles à partir du nombre de jours de chaque période de mesure.*

---

<sup>1</sup> Arrêté du 30 septembre 2016 modifiant l'arrêté du 22 septembre 1994 relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières

## BILAN DE L'ANNÉE 2018

**Aucun dysfonctionnement n'est constaté sur les 6 séries d'échantillonnage en 2018. L'ensemble des résultats bimestriels ont pu être validés.**

Une remarque sur la série n° 2 : les analyses de fer et d'aluminium dans les retombées n'ont pu être réalisées pour la jauge n° 13. En effet, le laboratoire a fait remonter une quantité de poussière insuffisante, après fusion alcaline, pour pouvoir quantifier les métaux dans les poussières (la prise d'essai n'ayant pu être représentative). Le réseau n'a subi aucune modification en 2018

**En 2018, aucun site n'a dépassé la valeur de référence TA Luft de 350 mg/m<sup>2</sup>.jour de retombées totales (basée sur la norme allemande TA Luft afin de limiter l'impact des poussières sur l'environnement). Ponctuellement, les prélèvements bimestriels sont restés également inférieurs à cette valeur.**

L'objectif à atteindre de 500 mg/m<sup>2</sup>.jour en moyenne annuelle glissante fixé par l'arrêté « carrière » est également respecté.

**Les retombées minimales en situation de fond sont relevées sur la jauge n° 13 « Villa Rose », et s'élèvent à 62 mg/m<sup>2</sup>.jour en moyenne annuelle.** Ce niveau est en baisse de -25 % par rapport à celui mis en évidence en 2017. Les retombées totales évaluées sur les autres points du réseau, n° 12 « Escalère » n° 54 « Ecole Ilhet » et n° 55 « Ancien Réservoir » affichent un niveau d'empoussièrement relativement homogène. Ainsi, les retombées totales de poussières en moyenne annuelle sont respectivement de 120 mg/m<sup>2</sup>.jour, 92 mg/m<sup>2</sup>.jour et 109 mg/m<sup>2</sup>.jour. L'empoussièrement est stable par rapport à 2017 sur « Escalère » et « Ancien Réservoir ». Tandis que sur « Ecole Ilhet » la quantité de retombées totales a chuté -45 %. La jauge « Escalère » qui est positionnée au sud de Beyrède, sous les vents des activités de l'usine, présente toujours le niveau de retombées maximal du réseau.

**Le suivi des périodes de prélèvements bimestriels montre une saisonnalité des niveaux de poussières présents dans l'air.** La période estivale a été plus chargée en poussières, notamment sur les séries mai-juin, et juillet-août. Les causes de cette saisonnalité sont principalement d'origine naturelle et climatiques. Une pluviométrie faible associée à l'aridité des sols (ensoleillement et chaleur) favorisent l'érosion et le réenvol dans l'air ambiant de poussières terrigènes ou émises par les activités de production d'alumine du site de Beyrède. Cette saisonnalité se constate au travers le niveau de la jauge de fond « Villa Rose » plus chargée en poussières en période estivale.

**Mise à part celle positionnée sur le site « Escalère », les jauges du réseau affichent de sensibles baisses des retombées de fer par rapport à 2017.**

Les retombées en fer sont homogènes sur les jauges n° 13 (« Villa Rose ») et n° 54 (« Ecole Ilhet »), variant respectivement de 1.0 mg/m<sup>2</sup>.jour à 1.1 mg/m<sup>2</sup>.jour.

Les retombées de fer observées sur la jauge « Escalère » présentent une légère surexposition par rapport au niveau de fond. Enfin, conformément à son historique, le niveau maximal est mesuré sur « Ancien Réservoir » avec 2.8 mg/m<sup>2</sup>.jour. Il n'existe aucune réglementation, ni valeur de référence pour ce métal.

Les retombées minimales en plomb sont relevées sur les sites « École Ilhet » avec 2.2 µg/m<sup>2</sup>.jour, et « Villa Rose » avec 3.2 µg/m<sup>2</sup>.jour, contre 6.4 µg/m<sup>2</sup>.jour sur « Escalère », et 6.0 µg/m<sup>2</sup>.jour sur « Ancien réservoir » pour les retombées maximales. Ces niveaux sont du même ordre de grandeur que celui évalué en fond urbain à Toulouse, de 4.9 µg/m<sup>2</sup>.jour.

**Pour cet élément, la valeur de référence issue de la réglementation OPair/TA Luft est largement respectée (100 µg/m<sup>2</sup>.jour), aussi bien en moyenne annuelle que sur les différentes périodes de prélèvements, ceci pour l'ensemble des sites. Au global, la moyenne annuelle des retombées en plomb affiche une baisse sensible de -11 % par rapport à l'an dernier.**

**Le suivi des retombées d'aluminium montre toujours que les jauges n° 13 et n° 54 sont les moins exposées** avec respectivement des niveaux de 3.1 mg/m<sup>2</sup>.jour et 8.3 mg/m<sup>2</sup>.jour. Les jauges n° 12 et n° 55 présentent chacune des hausses modérées, respectivement de 16 et 11 %. Les retombées d'aluminium sont maximales sur ces 2 jauges avec 17.7 mg/m<sup>2</sup>.jour sur « Escalère » et 18.3 mg/m<sup>2</sup>.jour sur « Ancien Réservoir ». Comme pour le fer, il n'existe aucune réglementation pour l'aluminium.

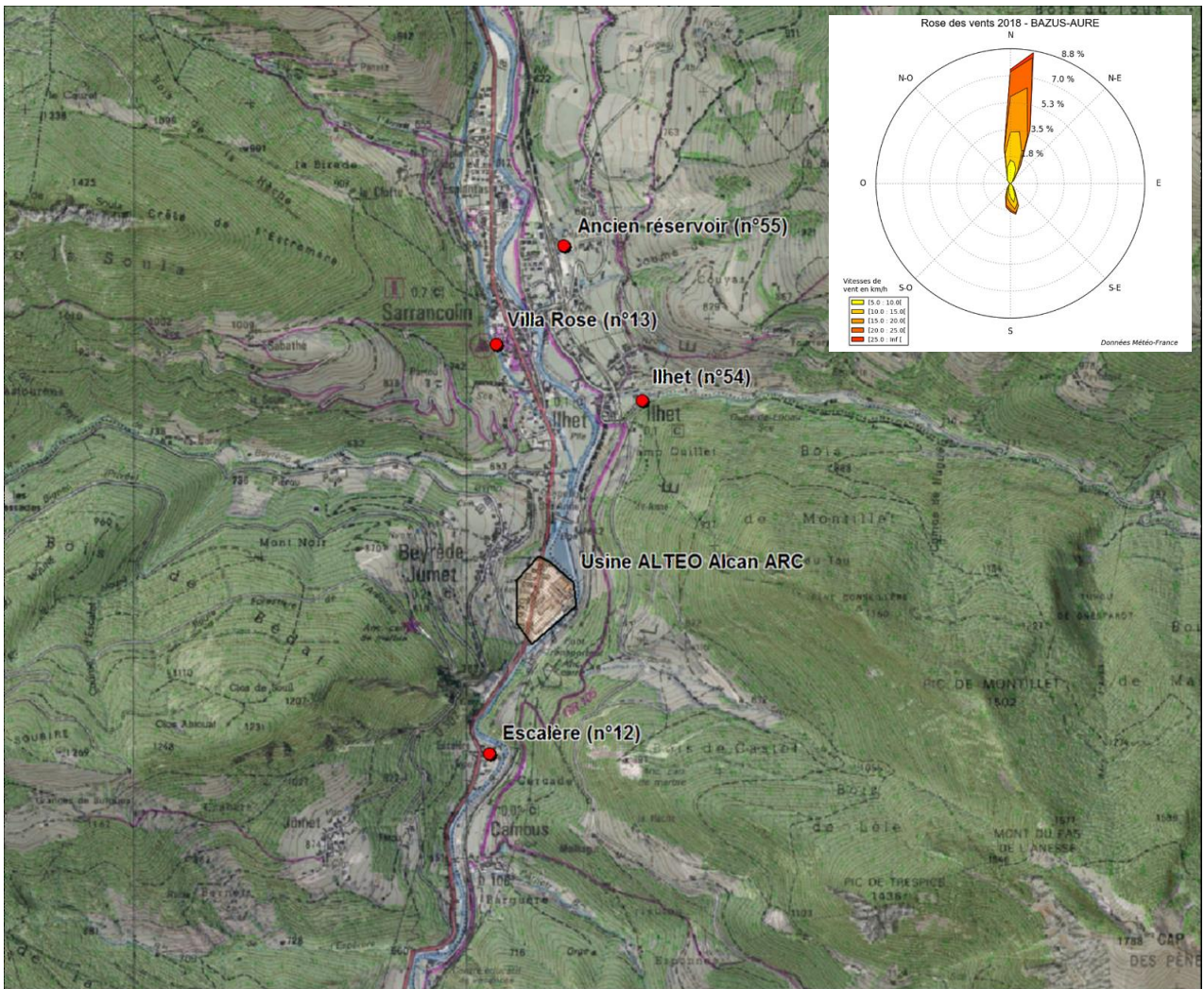
**Il ne semble pas exister cette année de corrélation claire entre quantités de retombées totales et quantité de métaux dans les poussières,** même si les concentrations de métaux dans les retombées sont également maximales pendant la période estivale.

**L'empoussièrement moyen déterminé sur l'ensemble du réseau, de 96 mg/m<sup>2</sup>.jour, connaît une diminution de -19 % par rapport à l'an passé (119 mg/m<sup>2</sup>.jour) en 2017. Le niveau d'empoussièrement mis en évidence en 2018 est équivalent à celui déterminé en 2016. Les retombées métalliques ne suivent pas nécessairement cette tendance à la baisse, et restent globalement stables.**

Le pH des jauges sur l'année est compris entre 4.6 et 7.7. Des anomalies de pH sont relevées sur la série n° 4 pour 3 jauges du réseau, avec des valeurs ponctuellement inférieures au pH de l'eau de pluie à l'équilibre calco-carbonique (pH=5.6). Sur le reste de l'année, les échantillons restent proches de la neutralité, supérieures au pH de l'eau de pluie.

**Au regard des résultats de retombées totales et des analyses de métaux, l'activité de l'usine Imerys de Beyrède-Jumet semble avoir une nouvelle fois un impact limité sur l'empoussièrement de la vallée en 2018.**

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EMPOUSSIEREMENT EN 2018



Disposition géographique des points de prélèvements autour de l'usine Imerys Fused Minerals de Beyrède-Jumet

## SITES DE PRÉLÈVEMENTS

Site n° 12 : Escalère



Site n° 13 : Villa Rose



Site n° 54 : Ilhet



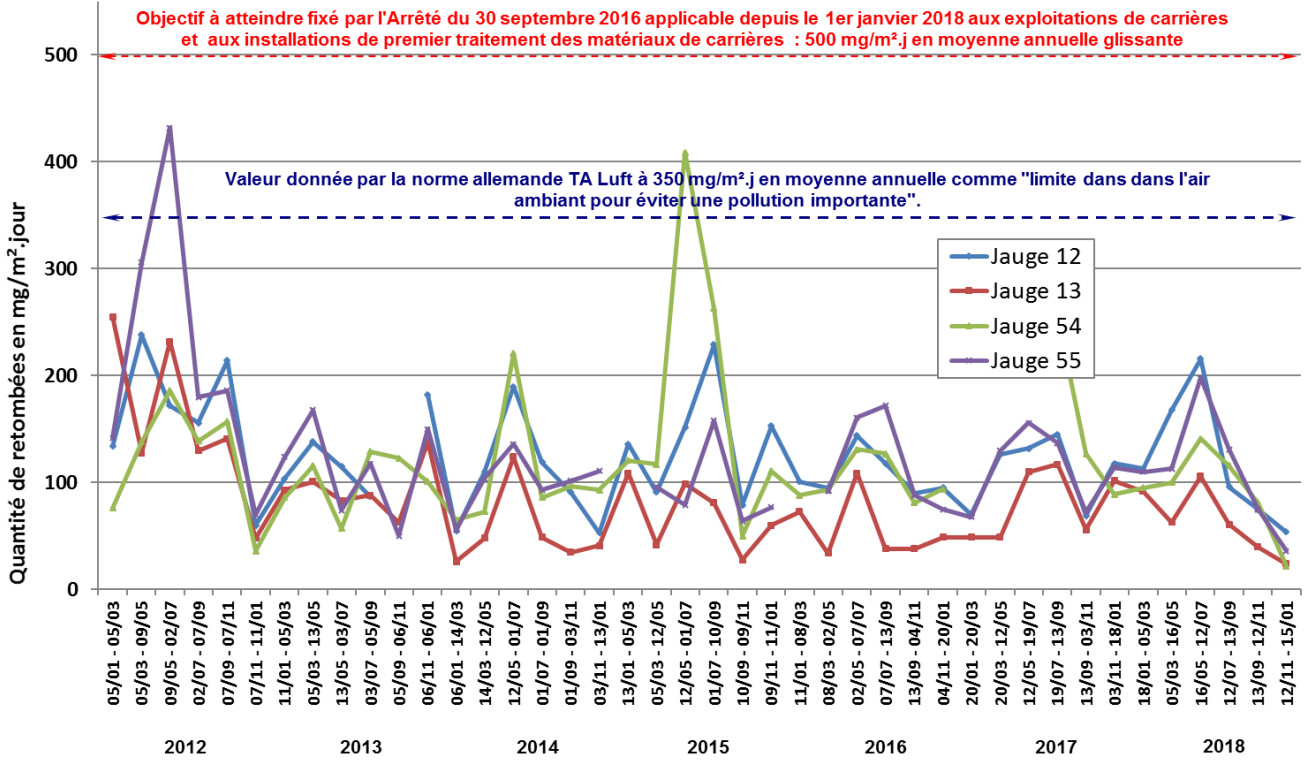
Site n° 55 : Ancien Réservoir



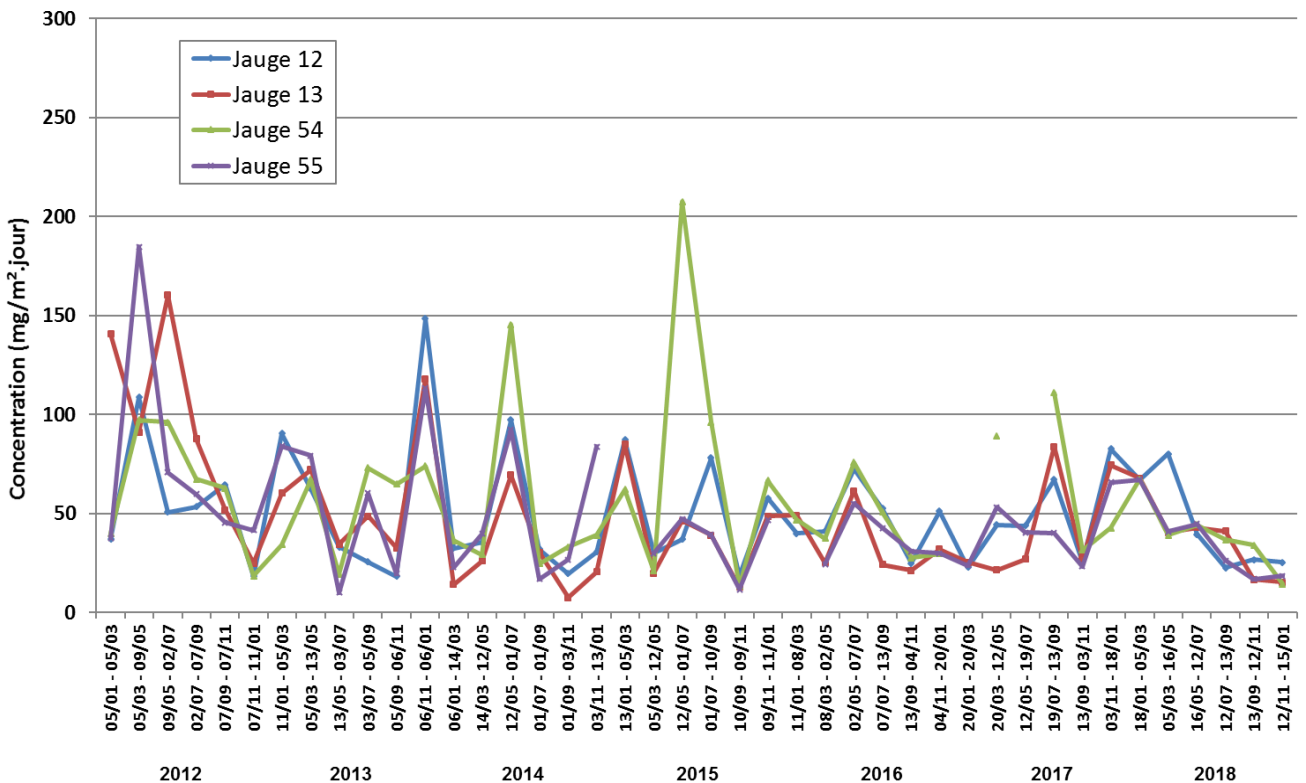


## - ANNEXE I - SUIVI DES ÉVOLUTIONS DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES

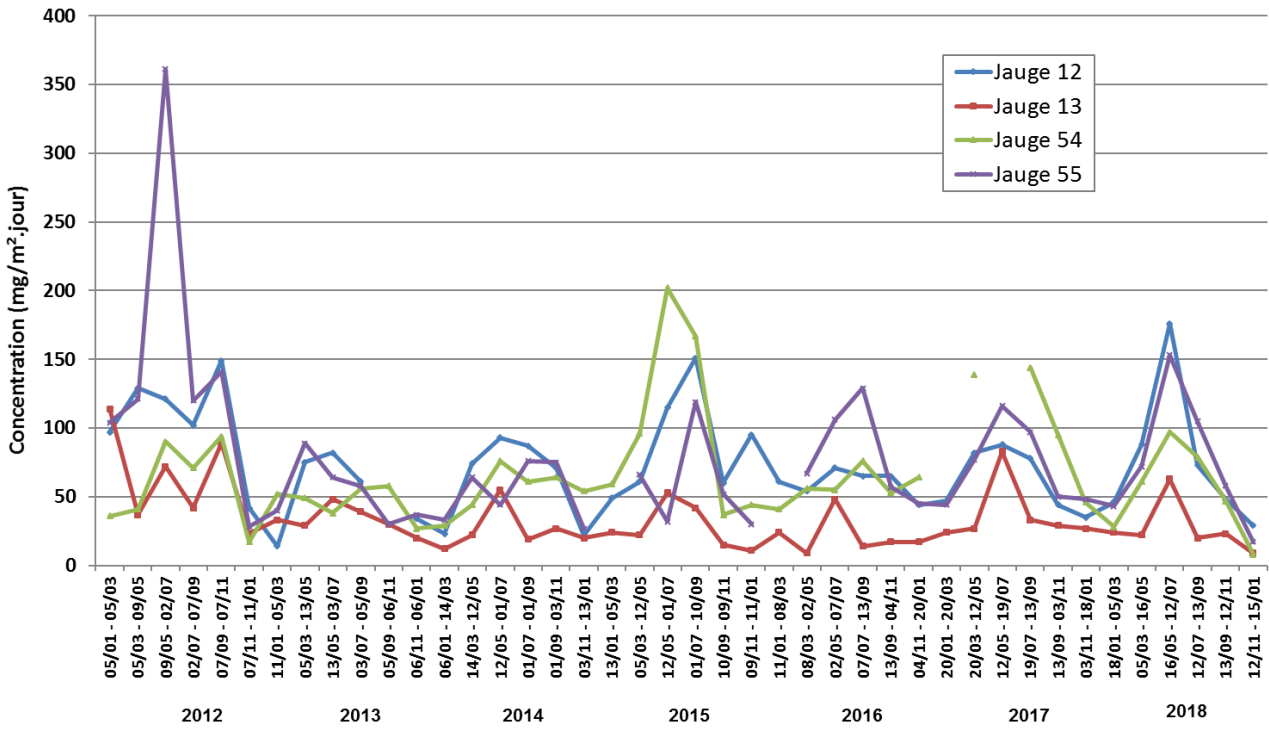
**Suivi des retombées totales depuis 2012**



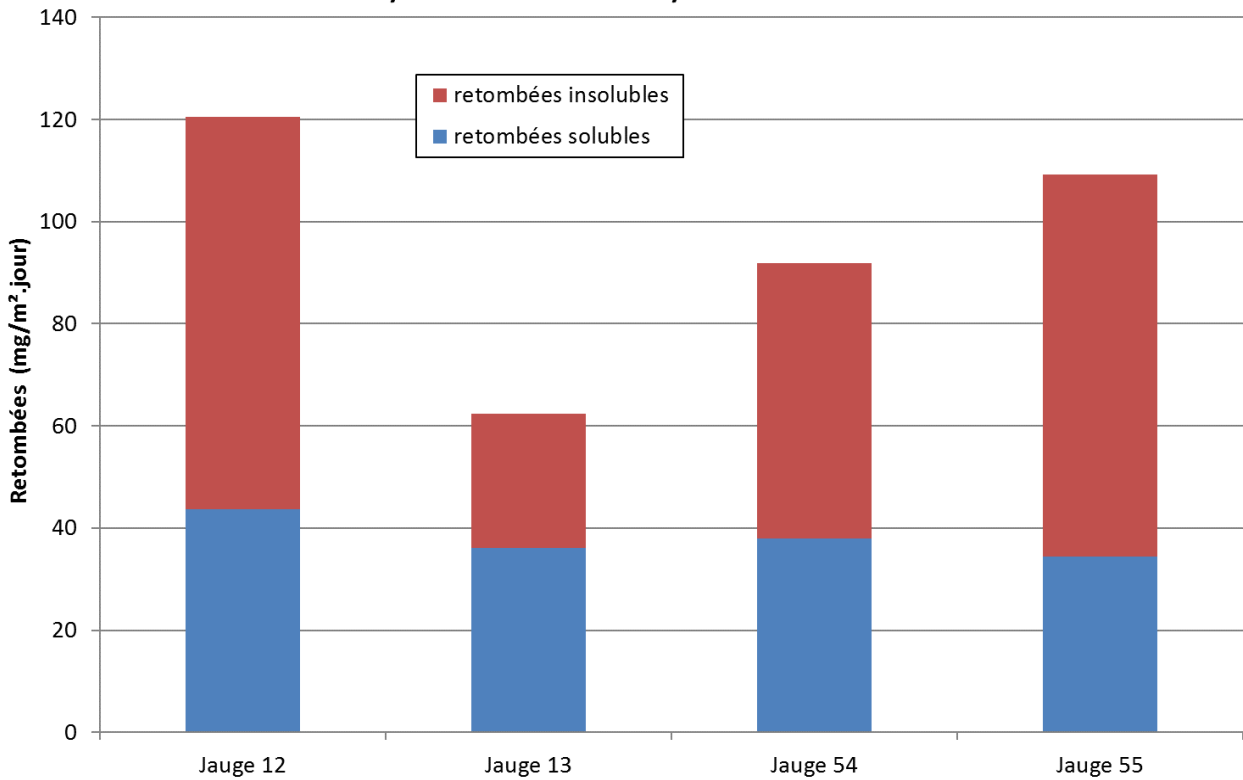
**Suivi des retombées solubles depuis 2012**



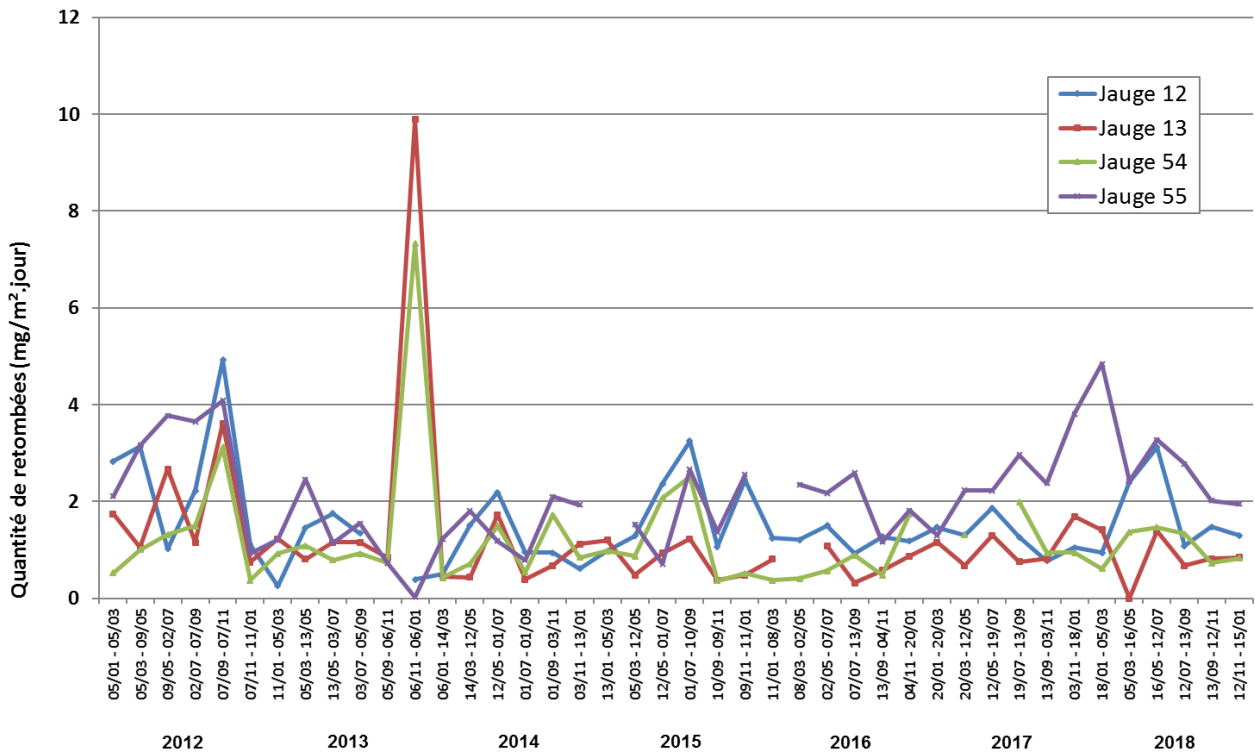
Suivi des retombées insolubles depuis 2012



Répartition de la fraction soluble/insoluble dans les retombées totales  
Imerys Fused Minerals de Beyrède-Jumet - 2018



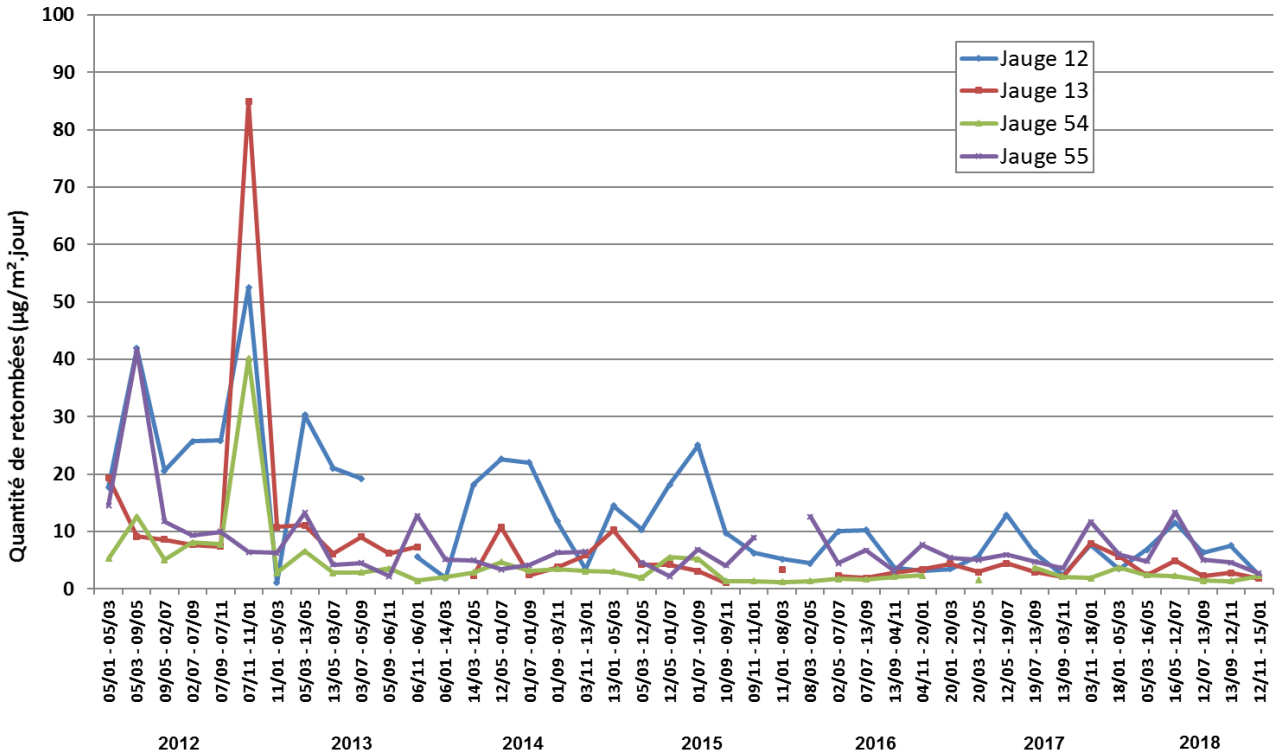
Suivi du fer depuis 2012



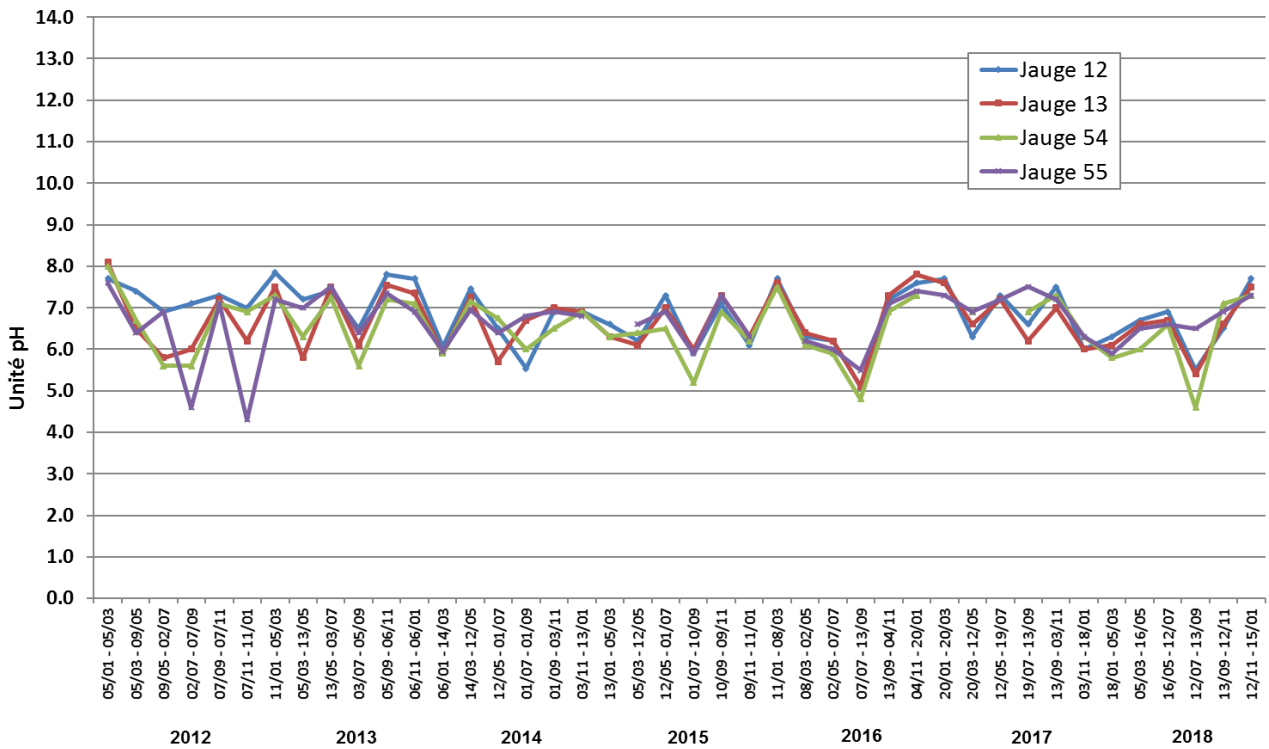
Suivi de l'aluminium depuis 2012



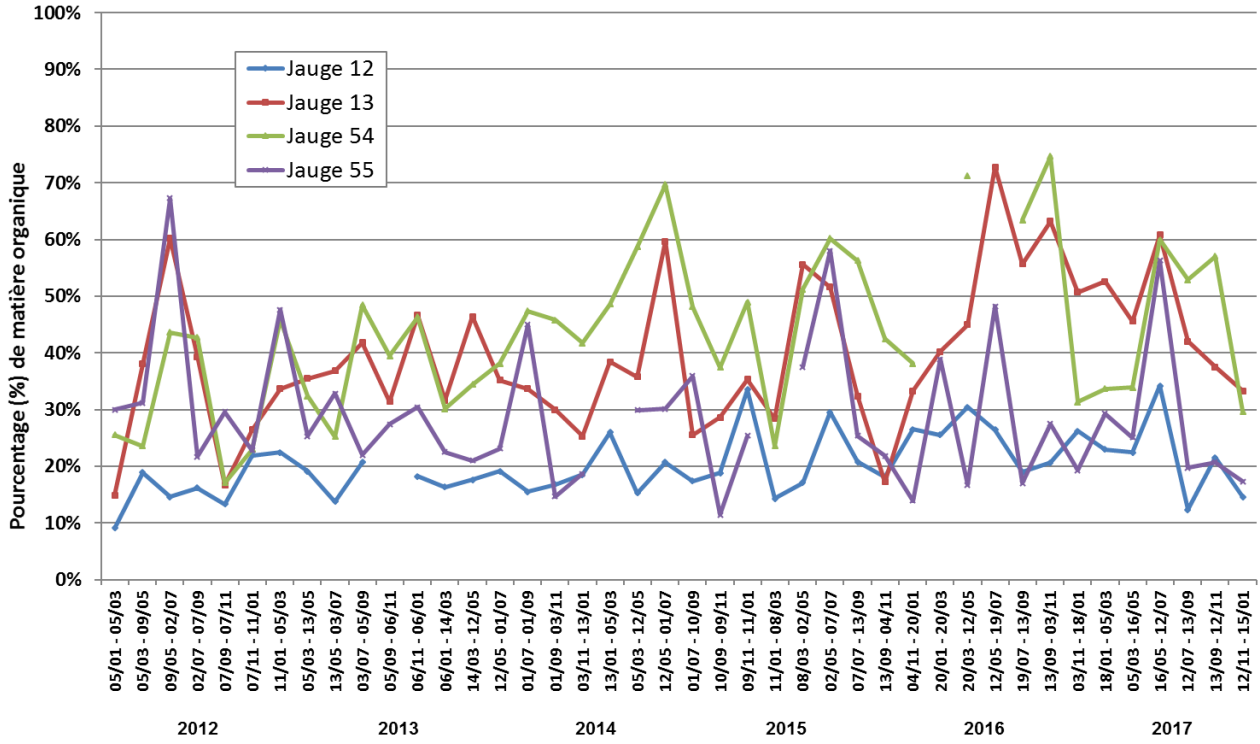
Suivi du plomb depuis 2012



Suivi du pH depuis 2012



Suivi de la perte au feu depuis 2012



## - ANNEXE II - DONNÉES DE RETOMBÉES COLLECTÉES PAR JAUGE D'OWEN POUR L'ANNÉE 2018

### Retombées Solubles

Période de l'année 2018	Identifiant jauge et quantités en mg/m <sup>2</sup> .jour			
	N° 12	N° 13	N° 54	N° 55
18/01 - 05/03	67	68	67	67.2
05/03 - 16/05	80	41	39	41
16/05 - 12/07	40	43	44	45
12/07 - 13/09	23	41	37	26
13/09 - 12/11	27	17	34	17
12/11 - 15/01	25	15	14	19
<b>Moyenne</b>	44	36	38	34
<b>Maximum</b>	23	15	14	17
<b>Minimum</b>	80	68	67	67

### Retombées Insolubles

Période de l'année 2018	Identifiant jauge et quantités en mg/m <sup>2</sup> .jour			
	N° 12	N° 13	N° 54	N° 55
18/01 - 05/03	46	24	28	43
05/03 - 16/05	88	22	61	72
16/05 - 12/07	176	63	97	153
12/07 - 13/09	73	20	79	105
13/09 - 12/11	48	23	47	58
12/11 - 15/01	29	9	8	17
<b>Moyenne</b>	77	26	54	75
<b>Maximum</b>	29	9	8	17
<b>Minimum</b>	176	63	97	153

### Retombées Totales

Période de l'année 2018	Identifiant jauge et quantités en mg/m <sup>2</sup> .jour			
	N° 12	N° 13	N° 54	N° 55
18/01 - 05/03	113	92	95	110
05/03 - 16/05	168	63	100	113
16/05 - 12/07	216	106	141	198
12/07 - 13/09	96	61	116	131
13/09 - 12/11	75	40	81	75
12/11 - 15/01	54	24	22	36
<b>Moyenne</b>	120	62	92	109
<b>Maximum</b>	54	24	22	36
<b>Minimum</b>	216	106	141	198

### Retombées Fer (Fe<sup>3+</sup>)

Période de l'année 2018	Identifiant jauge et quantités en mg/m <sup>2</sup> .jour			
	N°12	N°13	N°54	N°55
18/01 - 05/03	0.9	1.4	0.6	4.8
05/03 - 16/05	2.4	-	1.4	2.4
16/05 - 12/07	3.1	1.4	1.5	3.3
12/07 - 13/09	1.1	0.7	1.3	2.8
13/09 - 12/11	1.5	0.8	0.7	2.0
12/11 - 15/01	1.3	0.8	0.8	1.9
<b>Moyenne</b>	1.8	1.0	1.1	2.8
<b>Maximum</b>	0.9	0.7	0.6	1.9
<b>Minimum</b>	3.1	1.4	1.5	4.8

### Retombées Aluminium (Al<sup>3+</sup>)

Période de l'année 2018	Identifiant jauge et quantités en mg/m <sup>2</sup> .jour			
	N°12	N°13	N°54	N°55
18/01 - 05/03	10.5	2.7	8.9	22.3
05/03 - 16/05	17.4	-	10.8	15.1
16/05 - 12/07	33.1	4.8	11.0	21.5
12/07 - 13/09	24.8	3.2	11.4	31.4
13/09 - 12/11	14.1	3.6	6.5	18.1
12/11 - 15/01	5.9	1.2	1.5	3.7
<b>Moyenne</b>	17.7	3.1	8.3	18.3
<b>Maximum</b>	5.9	1.2	1.5	3.7
<b>Minimum</b>	33.1	4.8	11.4	31.4

### Retombées Plomb

Période de l'année 2018	Identifiant jauge et quantités en µg/m <sup>2</sup> .jour			
	N°12	N°13	N°54	N°55
18/01 - 05/03	3.5	5.7	3.8	6.1
05/03 - 16/05	6.9	2.4	2.4	4.8
16/05 - 12/07	11.6	5.0	2.3	13.4
12/07 - 13/09	6.4	2.3	1.5	5.1
13/09 - 12/11	7.6	2.8	1.4	4.6
12/11 - 15/01	2.5	1.9	2.3	2.7
<b>Moyenne</b>	6.4	3.2	2.2	6.0
<b>Maximum</b>	2.5	1.9	1.4	2.7
<b>Minimum</b>	11.6	5.7	3.8	13.4

## pH

Période de l'année 2018	Identifiant jauge et pH mesuré			
	N°12	N°13	N°54	N°55
18/01 - 05/03	6.3	6.1	5.8	5.9
05/03 - 16/05	6.7	6.6	6.0	6.5
16/05 - 12/07	6.9	6.7	6.6	6.6
12/07 - 13/09	5.5	5.4	4.6	6.5
13/09 - 12/11	6.5	6.6	7.1	6.9
12/11 - 15/01	7.7	7.5	7.3	7.3
<b>Maximum</b>	6.6	6.5	6.2	6.6
<b>Minimum</b>	5.5	5.4	4.6	5.9

## Perte au feu

Période de l'année 2018	Identifiant jauge et pourcentage			
	N°12	N°13	N°54	N°55
18/01 - 05/03	23.0%	52.6%	33.7%	29.3%
05/03 - 16/05	22.4%	45.6%	33.9%	25.1%
16/05 - 12/07	34.2%	60.8%	60.0%	56.3%
12/07 - 13/09	12.3%	42.0%	52.9%	19.7%
13/09 - 12/11	21.5%	37.5%	57.0%	20.7%
12/11 - 15/01	14.6%	33.3%	29.7%	17.3%
<b>Moyenne</b>	21.0%	44.7%	44.4%	27.5%
<b>Maximum</b>	12.3%	33.3%	29.7%	17.3%
<b>Minimum</b>	34.2%	60.8%	60.0%	56.3%



## - ANNEXE III - INVENTAIRE DES ÉMISSIONS INDUSTRIELLES

### Répartition des émissions régionales de polluants atmosphériques par secteur

Le graphique ci-contre permet de représenter la répartition des émissions de la région Occitanie par grands secteurs d'activité :

- Transport,
- Résidentiel et Tertiaire,
- Agriculture,
- Industries.

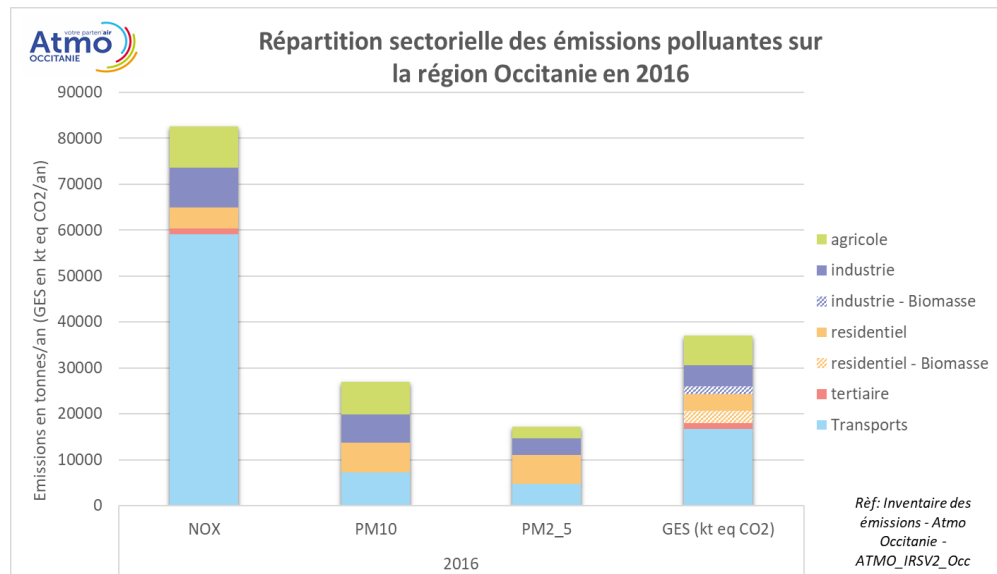


Figure 1: Répartition sectorielle des émissions polluantes - Occitanie, 2016

En 2016, la part du secteur industriel dans les émissions régionales est relativement faible pour l'ensemble des polluants. L'industrie émet cependant quasiment un quart des particules PM<sub>10</sub> de la région, tous sous-secteurs confondus (carrières, ...).

### Contribution de l'activité industrielle sur les émissions régionales

Ci-dessous la part des émissions industrielles, d'oxydes d'azote, de particules PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>, et de gaz à effet de serre sur les émissions totales régionales.

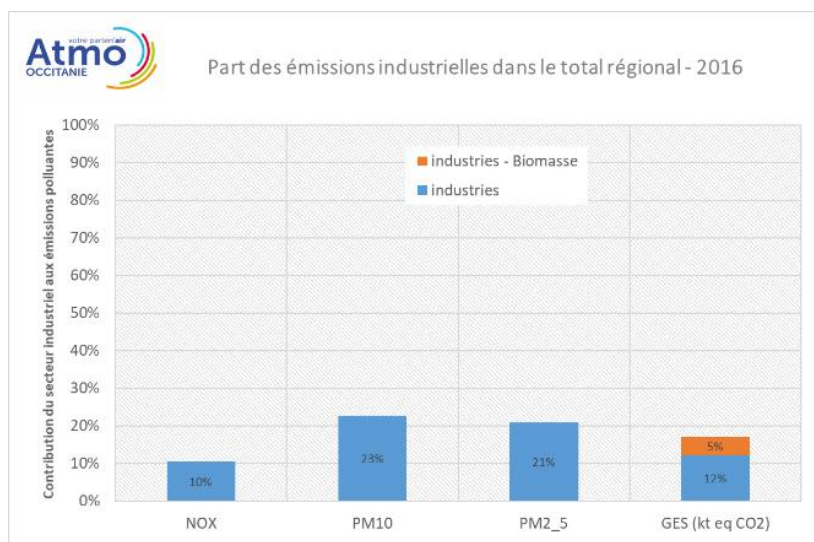


Figure 2: Part des émissions industrielles dans le total régional - 2016

Le secteur industriel représente :

- 10% des émissions totales régionales de NO<sub>x</sub>,
- 23 % des émissions totales régionales de PM 10 et 21% des émissions totales régionales de PM 2,5,
- 17% des émissions totales régionales de gaz effet de serre.

## Evolution des émissions provenant de l'activité des carrières

Ci-dessous l'évolution des émissions de TSP (particules totales en suspension) provenant de l'activité des carrières entre 2010 et 2016, estimées à partir des données d'exploitations disponibles ou estimées.

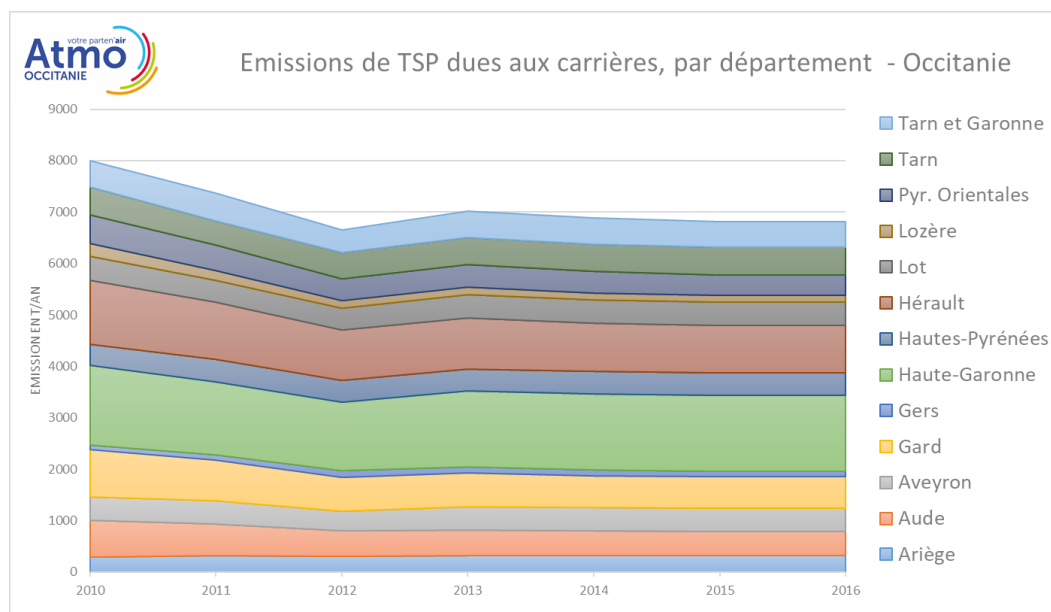


Figure 3: Evolution des émissions de TSP par département - Occitanie

## L'INVENTAIRE REGIONAL DES EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES ET GES

Dans le cadre de l'arrêté du 24 août 2011 relatif au Système National d'Inventaires d'Emissions et de Bilans dans l'Atmosphère (SNI-EBA), le Pôle de Coordination nationale des Inventaires Territoriaux (PCIT) associant :

- le Ministère en charge de l'Environnement,
- l'INERIS,
- le CITEPA,
- les Associations Agréées de Surveillance de Qualité de l'Air ;

a mis en place un guide méthodologique pour l'élaboration des inventaires territoriaux des émissions de gaz à effet de serre et de polluants de l'air.

Ce guide constitue la référence nationale à laquelle chaque acteur local doit pouvoir se rapporter pour l'élaboration des inventaires territoriaux.

Sur cette base et selon les missions qui lui sont ainsi attribuées, Atmo Occitanie réalise et maintient à jour un Inventaire Régional Spatialisé des émissions de polluants atmosphériques et GES sur l'ensemble de la région Occitanie. L'inventaire des émissions référence une trentaine de substances avec les principaux polluants réglementés (NO<sub>x</sub>, particules en suspension, NH<sub>3</sub>, SO<sub>2</sub>, CO, benzène, métaux lourds, HAP, COV, etc.) et les gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, N<sub>2</sub>O, CH<sub>4</sub>, etc.).

Cet inventaire est notamment utilisé par les partenaires d'Atmo Occitanie comme outil d'analyse et de connaissance détaillée de la qualité de l'air sur leur territoire ou relative à leurs activités particulières.

Les quantités annuelles d'émissions de polluants atmosphériques et GES sont ainsi calculées pour l'ensemble de

la région Occitanie, à différentes échelles spatiales (EPCI, communes, ...), et pour les principaux secteurs et sous-secteurs d'activité.

Pour information, les émissions sont issues d'un croisement entre des données primaires (statistiques socioéconomiques, agricoles, industrielles, données de trafic...) et des facteurs d'émissions issus de bibliographies nationales et européennes.

$$E_{s,a,t} = A_{a,t} * F_{s,a}$$

Avec :

E : émission relative à la substance « s » et à l'activité « a » pendant le temps « t »

A : quantité d'activité relative à l'activité « a » pendant le temps « t »

F : facteur d'émission relatif à la substance « s » et à l'activité « a »

Ci-dessous un schéma de synthèse de l'organisation du calcul des émissions de polluants atmosphériques et GES :

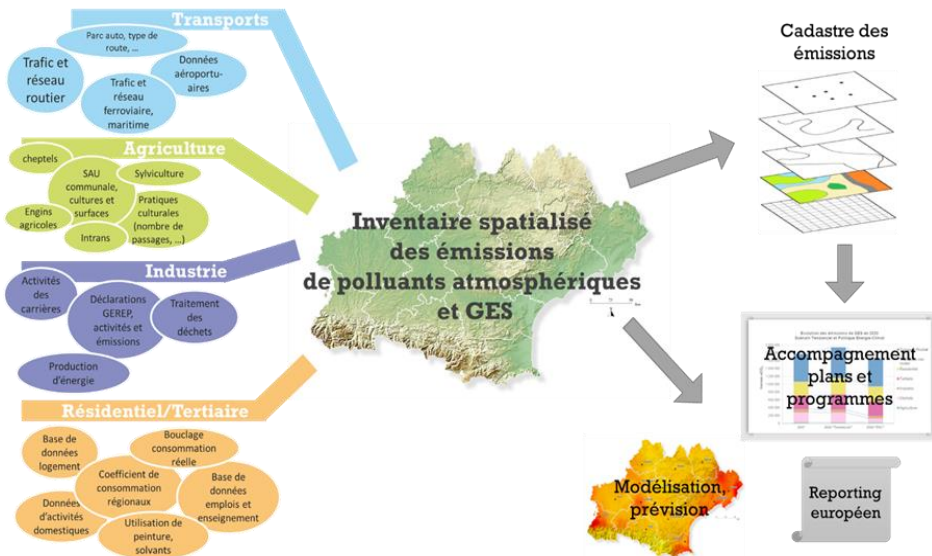


Figure 4 : L'inventaire des émissions réalisées par Atmo-Occitanie

## Méthodologie du calcul des émissions industrielles

Les émissions du secteur industriel proviennent de différentes sources, telles que les industries manufacturières, les industries chimiques, les carrières. La principale source de données utilisée dans l'inventaire régional est la base de données BDREP (registre déclaratif), complétée notamment par des données spécifiques issues de mesures.

Les données d'émissions de particules dues à l'exploitation de carrières ou la présence de chantiers peuvent être intégrées territorialement.

Le calcul des émissions du secteur industriel dans son ensemble est ainsi tributaire des déclarations des exploitants, ainsi que des autres données de production disponibles pour les entreprises non soumises à déclaration. L'estimation des émissions dues au secteur des PME est basé sur une estimation des consommations énergétiques de ces industries.

Ainsi, Atmo Occitanie suit l'évolution des émissions de l'ensemble des installations classées de la région Occitanie depuis 2010, ainsi que l'évolution des émissions des autres sous-secteurs industriels, et met à jour **annuellement** ces données si les données d'activité relatives à ces différents sous-secteurs sont disponibles.

## Organisation de l'outil d'évaluation des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre "Act'air"

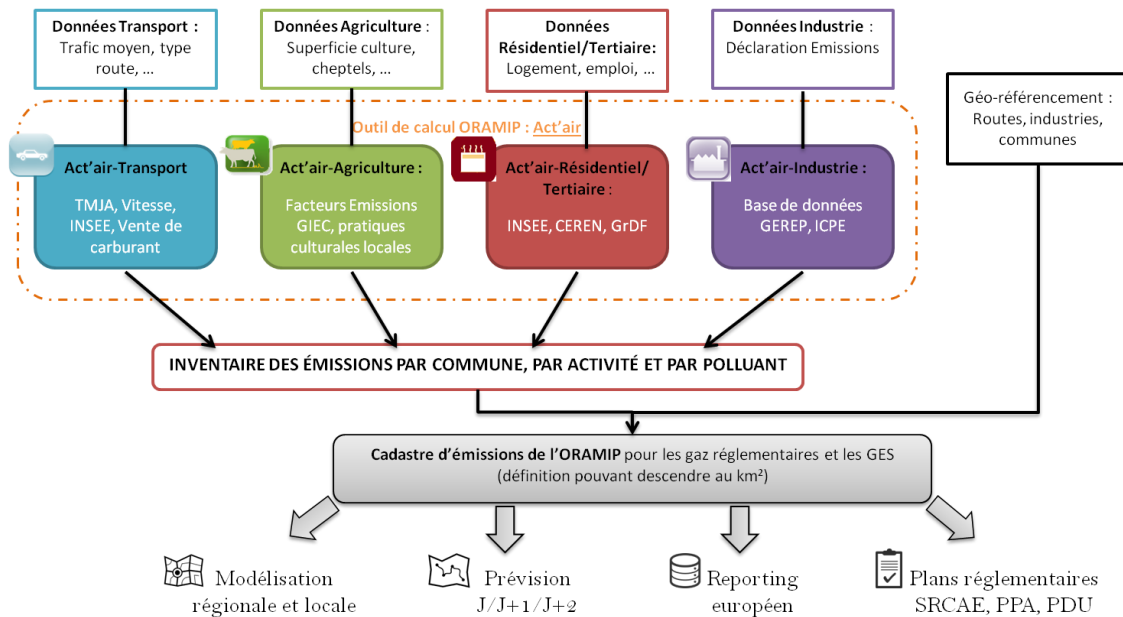
Le calcul d'émissions consiste à croiser des données d'activité (comptage routier, cheptels, consommation énergétique, etc.) avec des facteurs d'émission relatifs à cette activité.

L'inventaire des émissions référence une **trentaine de substances** dont les principaux polluants réglementés (NOx, particules en suspension, NH<sub>3</sub>, SO<sub>2</sub>, CO,

benzène, métaux lourds, HAP, COV, etc.) et les gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, N<sub>2</sub>O, CH<sub>4</sub>, etc.).

Les quantités d'émissions sont disponibles à l'échelle de la **commune**, de la communauté de communes, du département de la région, avec une définition pouvant aller de l'hectare à l'axe routier.

La mise à jour de l'inventaire est faite **annuellement** en fonction de la disponibilité des données d'activité.



## Méthodologie du calcul des émissions industrielles

Atmo Occitanie est chargé d'effectuer les inventaires d'émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, et de les mettre à jour suivant un guide méthodologique mis en place dans le cadre de l'arrêté du 24 août 2011 relatif au Système National d'Inventaires d'Emissions et de Bilans dans l'Atmosphère (SNIEBA), le Pôle de Coordination nationale des Inventaires Territoriaux (PCIT) associant :

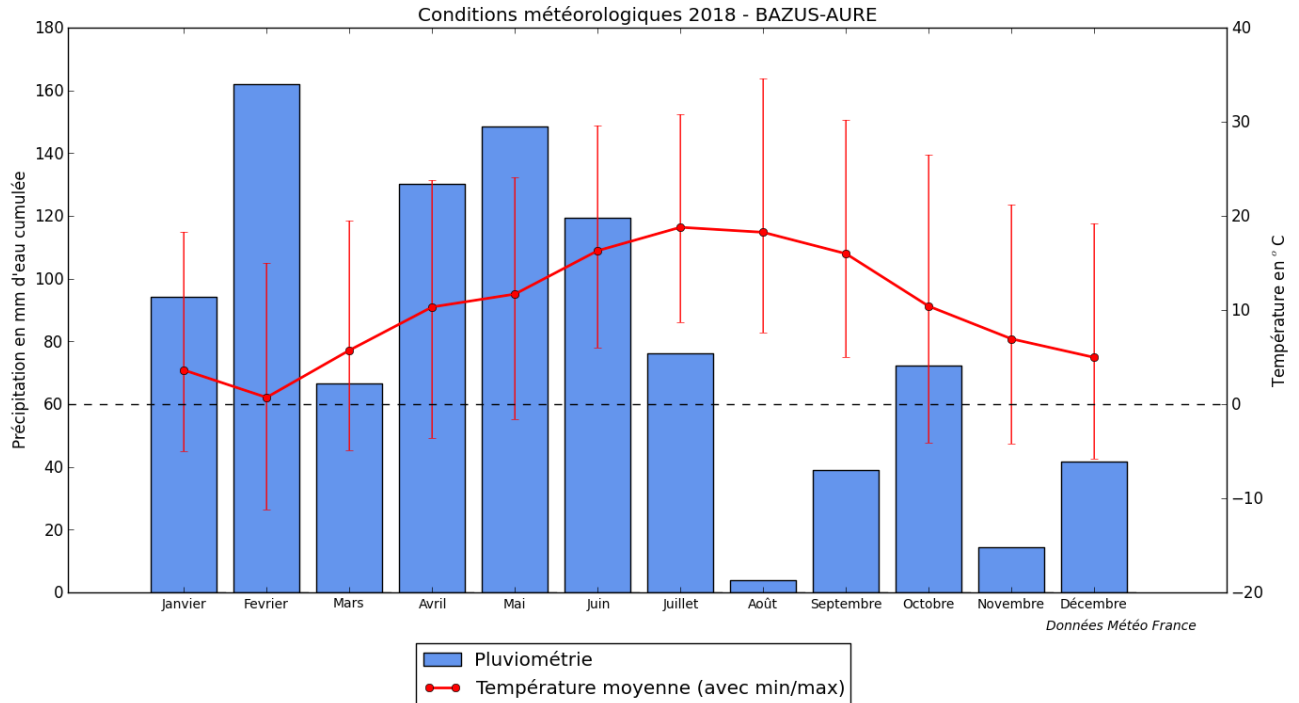
- le Ministère en charge de l'Environnement,
- l'INERIS,
- le CITEPA,
- les Associations Agréées de Surveillance de Qualité de l'Air.

Ce guide constitue la référence nationale à laquelle chaque acteur local doit se rapporter pour l'élaboration des inventaires territoriaux.

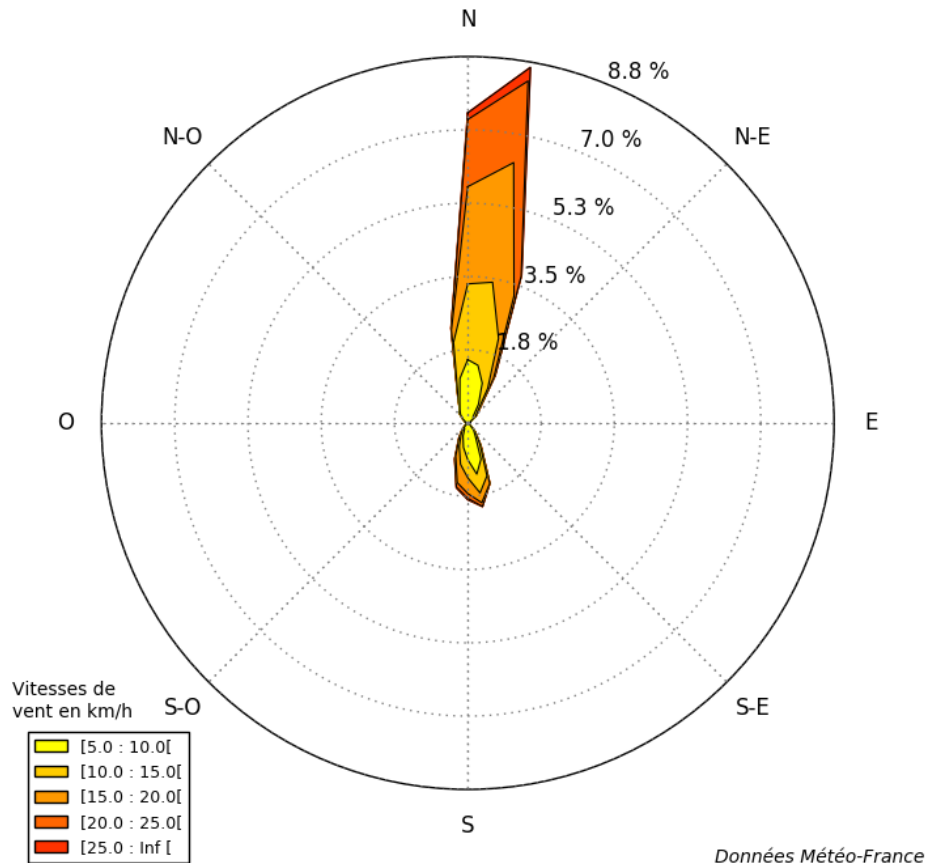
Les émissions issues du secteur industriel sont déterminées d'une part à partir des **déclarations annuelles d'émissions faites auprès de la DREAL** (base Installations Classées Pour l'Environnement) et d'autre part à partir des données relatives aux **emplois par secteurs d'activité** (INSEE). Pour les polluants pour lesquels les informations ne sont pas disponibles, **Atmo Occitanie** calcule une estimation de ces émissions à partir de caractéristiques de l'activité (consommation énergétique, production, etc.) du site, et de facteurs d'émissions provenant du guide OMINEA du CITEPA.

Ainsi **Atmo Occitanie** suit l'**évolution des émissions** de l'ensemble des installations classées de la région Occitanie depuis 2008, et met à jour **annuellement** ces données et dispose donc actuellement d'un **historique sur huit années**.

## - ANNEXE IV - CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE LA STATION MÉTÉO- FRANCE DE BAZUS-AURE



Rose des vents 2018 - BAZUS-AURE





# L'information sur la **qualité de l'air** en **Occitanie**

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)